

Intégrer des critères de qualité du cadre de vie dans un Plan local d'urbanisme (PLUi)

Mission de conseil en architecture, urbanisme et paysage

Des questionnements légitimes

- Comment faciliter et encourager des projets architecturaux, urbains et paysagers de qualité ?
- Comment valoriser le patrimoine bâti et végétal de la commune ?
- Quelles sont les marges de manœuvre de la collectivité ?
- Comment accompagner et encadrer la densification ?
- Comment faire évoluer le règlement ?
- Comment accompagner le travail d'OAP thématiques et sectorielles

L'apport du CAUE

- Partager son regard et renouveler le regard des élus sur leur environnement quotidien (ex: diagnostic « en marchant »).
- Identifier les sujets à enjeux.
- Questionner les automatismes, notamment de rédaction du règlement écrit.
- Etudier les possibilités d'évolution d'un site et nourrir le travail ultérieur de formalisation des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles.
- Partager des exemples et des références pour nourrir le travail ultérieur de formalisation des OAP thématiques.
- Travailler avec les différents partenaires pour faciliter la réflexion.
- Participer à des groupes de travail (ex : OAP thématique, chartes...).
- Participer aux réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA).

Pour aller plus loin

- Formations Les fondamentaux de l'urbanisme, Le projet de paysage et son inscription dans les documents d'urbanisme, Quelles formes urbaines pour demain?, Petits terrains, grands espaces, Patrimoines et cadre de vie
- Atelier Densification spontanée

L'intérêt pour la collectivité

- Prendre de la hauteur pour que le PLU soit un outil au service du projet de la collectivité.
- Bénéficier du regard extérieur de professionnels de l'aménagement (architecte, paysagiste et urbaniste) visant l'intérêt général.
- S'appuyer sur les expériences et outils du CAUE pour nourrir les discussions : observatoire du CAUE, rendez-vous...
- Expérimenter au travers d'ateliers de sensibilisation (ex: densification spontanée).
- Se former et former un groupe d'élus et techniciens mobilisés sur le sujet (cf. liste ci-contre).
- Disposer de premières préfigurations et références pour alimenter le travail d'OAP sectorielle.



Atelier de sensibilisation à la densification spontanée dans le cadre d'une élaboration de PLUi
© CAUE de Loire-Atlantique

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement sur mesure ou adhérer au CAUE ?

Contact : 02 51 72 90 45 – contact@caue44.fr

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire-Atlantique est un outil d'aide à la décision à disposition des collectivités et habitants du territoire. Il conseille, sensibilise, informe et forme les élus pour les éclairer dans leur réflexion. Son intervention s'établit en amont des phases opérationnelles.

Les compétences en architecture, en urbanisme et en paysage sont mobilisées en fonction du sujet, la pluridisciplinarité est privilégiée. Chaque conseil est établi sur-mesure, en lien étroit avec la collectivité.